

COMMUNE DE BON-ENCONTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du MERCREDI 3 AVRIL 2024 à 18 h
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 3 AVRIL à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE légalement convoqué le 21 mars 2024, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Etaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. BIELLE-BIARREY Laurent, M. ROULET Pascal, Mme PAILHORIES Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, M. GALABERT Vivian, Mme TABANON Chantal, M. JEANNE Vincent, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, Mme BARRAULT Simone, M. SCHEIFF Yanik,

Excusés :

Mme FERRAND Isabelle pouvoir à M. AMELING Christian.
Mme VILLA Pierrette pouvoir à M. ROULET Pascal.
M. VALERO Jean-Michel pouvoir à Mme LAMY Laurence.
M. BRUNOT Philippe pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.
M. VIDAL Jean-Christophe pouvoir à M. SCHEIFF Yanik.
M. BRUGIDOU David pouvoir à M. GALABERT Vivian.

Absents :

M. GABEN Stéphane.
Mme COTTET Aurélie.
M. GEORGES Raymond.
M. MONTOY Alain.

Madame ALBERTI-DEFFIS a été désignée secrétaire de séance.

2024.22 - OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024

Mme ALBERTI-DEFFIS, Mme TABANON, Mme DERRAMOND et M. ROULET ne prennent pas part au vote.

VOTE : 21 Pour.

Mes Chers Collègues,

I. Exposé des motifs :

La commune de Bon Encontre soutient activement le mouvement associatif local, en raison de l'utilité sociale qu'il assure auprès des Bon-Encontrais. Ce soutien se décline par l'attribution de subventions, mais aussi par un soutien logistique important (mise à disposition gracieuse de salles communales avec consommation de fluides comprise, mise à disposition gracieuse d'installations sportives de qualité, prêt et mise à disposition de matériel, participation des services municipaux à la

bonne organisation de manifestations, prestations de conseil de notre guichet unique dédié aux associations...).

Les ressources des associations proviennent des cotisations de leurs membres et éventuellement, de dons, de libéralités, d'appels à la générosité publique. L'octroi de subventions aux associations est soumis à approbation du Conseil Municipal.

Les Commissions Communales en charge des associations (Culture, Sport, Social, Education, Animation) se sont réunies respectivement (Jeunesse - Affaires scolaires - Petite enfance : 27 février 2024, Cohésion Sociale : 28 février 2024, Animations Locales : 1er mars 2024, Sport et Culture : 7 mars 2024), pour étudier les différentes demandes et pour émettre des propositions qui ont été présentées en Bureau, récapitulées ci-dessous.

Etant précisé, que les crédits afférents à ces dépenses sont prévus au Budget Primitif 2024 (article 65748), section de fonctionnement.

Il sera procédé au versement intégral de ces subventions dès le vote du Conseil Municipal, à l'exception des aides financières pour les associations Musiquenvie, RCBB et Crèche Histoires d'Enfants pour lesquelles, un premier acompte de 50% sur la base de la subvention N-1 sera mandaté.

Il sera procédé au versement du solde de la subvention pour ces trois associations, qui sera conditionné par les objectifs obtenus, la présentation d'un rapport moral et financier et l'utilisation des fonds attribués, au dernier trimestre de l'année 2024.

Je vous propose de vous prononcer favorablement sur les subventions suivantes :

CULTURE	2024
A LIVRE OUVERT	300 €
COMITE DE JUMELAGE CARABANE	1 125 €
COMITE DE JUMELAGE REGGIOLO	500 €
DES CHIFFRES ET DES LETTRES	200 €
GROUPE VOCAL ANDANTE	700 €
IMAGES NOUVELLES	540 €
TROUPE DE LA DAME BLANCHE (Location local)	7440 €
TOTAL	10 805 €

EDUCATION	
CIBEMM	500 €
SOCIETE DES SCIENCES	100 €
TOTAL	600 €
SPORTS	
CABBE	2 000 €
CABE 47	800 €
CYCLO CLUB	450 €
GOLF	5 000 €
GYM D'ENTRETIEN	550 €
INDIAN'S BASEBALL	5 400 €
PETANQUE LES BLEUETS	540 €
SABBE	1 350 €
SOCIETE DE CHASSE	400 €
TCBE	3 150 €
V3B	2 700 €
FIGHT CLUB 47	2 000 €
VTT DE L'AGENAIS	450 €
TOTAL	24 790 €
SOCIAL	
ANCIENS COMBATTANTS	400 €
CLUB DE LA BONNE RENCONTRE	2 500 €
RESTOS DU COEUR	1 000 €

SECOURS POPULAIRE	700 €
TOTAL	4 600 €
ANIMATION	
PLAINE DU LEVANT	700 €
LES FADAS DE LA MUSIQUE	3 000 €
TOTAL	3 700 €

Je vous en remercie.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
 A l'unanimité**

DECIDE d'octroyer les subventions ci-dessous aux associations :

CULTURE	2024
A LIVRE OUVERT	300 €
COMITE DE JUMELAGE CARABANE	1 125 €
COMITE DE JUMELAGE REGGIOLO	500 €
DES CHIFFRES ET DES LETTRES	200 €
GROUPE VOCAL ANDANTE	700 €
IMAGES NOUVELLES	540 €
TROUPE DE LA DAME BLANCHE (Location local)	7 440 €
TOTAL	10 805 €
EDUCATION	
CIBEMM	500 €
SOCIETE DES SCIENCES	100 €
TOTAL	600 €

SPORTS	
CABBE	2 000 €
CABE 47	800 €
CYCLO CLUB	450 €
GOLF	5 000 €
GYM D'ENTRETIEN	550 €
INDIAN'S BASEBALL	5 400 €
PETANQUE LES BLEUETS	540 €
SABBE	1 350 €
SOCIETE DE CHASSE	400 €
TCBE	3 150 €
V3B	2 700 €
FIGHT CLUB 47	2 000 €
VTT DE L'AGENAIS	450 €
TOTAL	24 790 €
SOCIAL	
ANCIENS COMBATTANTS	400 €
CLUB DE LA BONNE RENCONTRE	2 500 €
RESTOS DU COEUR	1 000 €
SECOURS POPULAIRE	700 €
TOTAL	4 600 €
ANIMATION	
PLAINE DU LEVANT	700 €

LES FADAS DE LA MUSIQUE	3 000 €
TOTAL	3 700 €

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Affichage le 9 avril 2024

Pour copie conforme,

Madame Le Maire,

Laurence LAMY



La secrétaire de séance,

Véronique ALBERTI-DEFFIS